

Résolution présentée par la délégation de l’Ethiopie

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	Réforme de l’Organisation mondiale du commerce (OMC)
L’Assemblée Générale,	
Reconnaissant	les avancées permises par l’OMC dans le cadre des échanges commerciaux internationaux,
Révoltée	par le non-respect par certains pays dits « développés » des accords commerciaux visant à aider les pays en voie de développement,
Constatant	les incohérences de l’OMC qui ne parvient pas à atteindre les objectifs qu’elle s’était fixés et qui ne fait pas face, actuellement, aux difficultés majeures de ce siècle,
Déplorant	que le commerce international ne permette pas à des milliers de personnes de vivre,
Soulevant	que la forte concurrence entre les différents pays producteurs participe à l’inégalité des échanges,
Affligée	d’observer que les transactions actuelles ont une fâcheuse tendance à bénéficier uniquement aux pays du Nord et aux sociétés multinationales,
Outrée	par tous les crimes perpétrés par ces mêmes sociétés à l’encontre des Droits Humains et de l’environnement, particulièrement dans les pays du Sud,
Ajoutant	qu’il n’est plus concevable, au 21 ^{ème} siècle, de continuer d’acheter des produits sans que leurs producteurs.rices soient rémunéré.e.s à leurs justes valeurs,
Choquée	notamment par le fait qu’un.e producteur.rice de café gagne moins de 15% du prix payé par le consommateur.rice, et qu’une entreprise telle que Glencore puisse empoisonner impunément des enfants péruviens via l’exploitation d’une mine,
Regrettant	que l’enrichissement des entreprises importe plus que le développement des populations mêmes,
Décide	de réformer l’OMC, sous la supervision de l’ONU, en créant un syndicat de pays producteurs de matières premières alimentaires afin d’assurer la protection du droit international dans le domaine du commerce ;
	<ul style="list-style-type: none">- que ce syndicat occupe au sein de l’OMC une place hiérarchiquement supérieure aux pays membres;- qu’il participe à l’élaboration des nouveaux accords et pactes commerciaux et négocie lui-même avec les multinationales ;- qu’il fixe également un prix minimal, éthique et juste pour chaque denrée en fonction de son coût de production relatif à chaque pays.

Le texte français fait foi.